

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 21 juin 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mme KOENDERS et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 14 juin 2012

Publié le 22 juin 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	M. Franck MELOTTE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Jean-François GONDELLIER	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Stéphanie MODDE	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Philippe BELLEVILLE	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Mohamed BEKHTAOUI pouvoir à Mme Colette POPARD
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Alain MILLOT
	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Hélène ROY
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
	Mme Christine MARTIN pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
	M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES****Actualisation des autorisations de programme**

Par délibération en date du 22 décembre 2005, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a décidé de gérer certains crédits d'investissement en autorisations de programme et crédits de paiement, conformément aux articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluri-annuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Les autorisations de programme sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

Au vu des ajustements prévus dans le cadre du Budget Supplémentaire 2012, il est proposé de procéder à l'actualisation des autorisations de programme et des crédits correspondants :

**- Participation au financement de la LINO**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 36 900 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Au vu de l'échéancier des crédits de paiement établi par la DREAL, le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2012.

L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	36 900 000 €	14 352 728 €	8 112 765 €	10 257 435 €	4 177 072,00 €
Affectation			Chapitre 204		

**- Convention ANRU**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 14 200 000 euros

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Compte tenu des paiements effectués à fin 2011, il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012-2014 selon l'échéancier prévisionnel ci-dessous, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	14 200 000 €	5 421 579 €	2 000 000 €	3 500 000 €	3 278 421 €
Affectation			Chapitre 204		

**- Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmations antérieures à 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 864 074 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2013, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	6 864 074 €	6 277 978 €	432 690 €	153 406 €	-
Affectation			Chapitre 204		

**- Participation au financement des déficits d'opération pour la création de logements à loyer modéré – programmation 2009**

- **Montant de l'autorisation de programme** : 6 407 575 €

- **Financement prévisionnel** : s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	6 407 575 €	3 969 718 €	1 475 231 €	800 000 €	162 625 €
Affectation			Chapitre 204		

**- Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2010 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 6 819 329 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Il est proposé de réviser les crédits de paiement sur la période 2012 – 2014, en concordance avec le calendrier prévisionnel établi en lien avec les bailleurs destinataires des fonds. Le montant de l'autorisation de programme reste inchangé.

	Autorisation de programme	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	6 819 329 €	1 620 129 €	2 568 300,00 €	2 421 501 €	209 399 €
Affectation			Chapitre 204		

**- Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2011 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 000 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2012. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
Montants	7 000 000 €	787 250 €	3 346 639 €	2 430 550 €	435 561 €
Affectation			Chapitre 204		

**- Participation au financement des déficits d'opération d'habitat à loyer modéré – programmation 2012 :**

- **Montant de l'autorisation de programme :** 7 947 000 €

- **Financement prévisionnel :** s'agissant d'une subvention d'équipement versée par le Grand Dijon, le financement de cette autorisation de programme est assuré en totalité par le budget général de la Communauté (autofinancement et emprunt).

Le montant des crédits de paiement reste inchangé, aucune modification n'étant proposée au Budget Supplémentaire 2012. L'échéancier prévisionnel de réalisation de cette autorisation de programme est rappelé ci-dessous :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement (CP)		
		2012	2013	2014
Montants	7 947 000 €	2 202 100 €	4 378 750 €	1 366 150 €
Affectation		Chapitre 204		

**Réalisation de 2 lignes de tramway :**

**- Montant de l'autorisation de programme 2010 – 2014 : 381 250 000 € HT  
et 451 113 000 € TTC**

En raison de l'avancement du calendrier de réalisation des travaux, il est proposé :

- d'augmenter les crédits de paiement de 21 984 100 € conformément à l'inscription proposée au Budget Supplémentaire 2012. Cette modification porte les crédits de paiement 2012 à 155 887 100 €, contre 133 903 000 € prévus au Budget Primitif.

- De réviser à la baisse les crédits de paiement prévisionnels sur la période 2012-2014, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

**Répartition et affectation des crédits de paiement annuels prévisionnels:**

	Autorisation de programme (AP)	Paiements effectués à fin 2011	Crédits de paiement (CP)		
			2012	2013	2014
En K€ HT	381 250	217 188	127 258	36 563	240
En K€ TTC	451 113	250 013	155 887	44 926	287
Affectation			Chapitre 20 - 21 - 23		

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

**- d'approuver** la révision et l'affectation des autorisations de programme présentées ci-dessus